Interview de Catherine Lalumière: la méthode communautaire et la méthode intergouvernementale (Paris, 17 mai 2006)

Source: Interview de Catherine Lalumière / CATHERINE LALUMIÈRE, Étienne Deschamps, prise de vue : François Fabert.- Paris: CVCE [Prod.], 17.05.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:07:44, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays. Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

 $http://www.cvce.eu/obj/interview_de_catherine_lalumiere_la_methode_communaut aire_et_la_methode_intergouvernementale_paris_17_mai_2006-fr-03c2cccc-6eob-44a6-8e48-46ffbco2819c.html$



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016



Interview de Catherine Lalumière: la méthode communautaire et la méthode intergouvernementale (Paris, 17 mai 2006)

[Étienne Deschamps] Vous nous avez dit à quel point certains responsables politiques, de différents pays, en ce compris le général de Gaulle, estimaient à tort ou à raison que le Conseil de l'Europe était un peu endormi, un peu assoupi. Vous avez à la fois œuvré dans des structures communautaires et dans des structures – je pense au Conseil de l'Europe – intergouvernementales.

[Catherine Lalumière] Ah oui, ça c'est le type même de l'organisation intergouvernementale.

[Étienne Deschamps] Aujourd'hui, avec le recul qui est aujourd'hui le vôtre, quel regard portez-vous sur ces deux manières de fonctionner et sur les résultats qui découlent de ces deux philosophies politiques?

[Catherine Lalumière] Oui. Alors c'est vrai que les principes qui sous-tendent la méthode intergouvernementale et les principes qui sous-tendent la méthode communautaire sont tout à fait différents. Dans le premier cas, c'est vraiment les États qui se mettent d'accord sur une décision, sur un texte. Dans l'autre cas, il y a des mécanismes supranationaux. Alors, il y a quand même des ressemblances. Dans les mécanismes supranationaux de la méthode communautaire, à la base c'est quand même toujours les États qui délèguent une part de leur souveraineté, mais c'est quand même eux qui sont à l'origine de tout. Donc, ils mettent en place des organismes qui sont de plus en plus indépendants: la Commission, la Cour de justice, le Parlement européen. On ne peut pas dire qu'il n'y ait pas du tout de lien avec leur État d'origine, ils ont des liens, mais ils s'émancipent. Dans une organisation intergouvernementale, l'émancipation, il n'y en a presque pas.

Mais malgré tout, la méthode intergouvernementale permet de prendre des décisions, simplement ça prend plus de temps car il faut que tous les États, c'est-à-dire les gouvernements et les parlements qui ratifient, se mettent d'accord. Alors ça peut prendre des années. On peut tourner en rond comme ça pendant des années quand on n'arrive pas à trouver rapidement un accord. Ceci étant, il y a quand même des dizaines et des dizaines de conventions qui ont été élaborées par le Conseil de l'Europe, au rythme nécessaire. Et ces conventions ne s'appliquent pas automatiquement à tout le monde. Elles s'appliquent aux États qui les ont signées et ratifiées. Donc les États restent très présents. Mais parfois on dit: «Alors une organisation comme le Conseil de l'Europe ne peut pas prendre de décisions, il n'y a que des avis». C'est faux! C'est absolument faux. Le mécanisme est lent, lourd, long, tout ce que vous voudrez, mais il permet d'avoir des conventions qui ont une valeur de traité et qui ont une force juridique pleine et entière.

Et du côté de la méthode communautaire, on sait par expérience que ça peut prendre aussi un certain temps. Surtout quand ce sont les règles de l'unanimité. Alors évidemment il faut la méthode communautaire, mais avec des majorités qualifiées. Alors là, la probabilité d'arriver à une décision est quand même plus grande. Donc l'expérience, en définitive, montre que la méthode communautaire est quand même plus rapide, plus efficace, plus fluide, c'est évident, par rapport à la méthode intergouvernementale. Et c'est pourquoi, quand je vois aujourd'hui que la méthode communautaire a du plomb dans l'aile et que la tentation est grande de revenir en fait à des méthodes intergouvernementales, en recherchant l'unanimité, en essayant de gonfler l'importance du Conseil des ministres..., par mille biais. En ce moment, en 2006, on voit bien que l'Union européenne est contaminée, j'allais dire gangrénée, par une sorte de retour à l'intergouvernementale – ça, ça m'inquiète.

[Étienne Deschamps] Et vous attribuez ça à quel facteur? Est-ce dû au nombre croissant de participants? Est-ce que le projet européen s'est délité ou fractionné...?

[Catherine Lalumière] Tout ça. Je pense que le nombre, et surtout l'arrivée de gens qui – et Dieu sait que je souhaite, mais vraiment, que les pays d'Europe centrale prennent toute leur place dans toutes les organisations européennes, c'est leur place naturelle, il le faut – mais au niveau des mentalités des gens, des fonctionnaires, des élus de ces pays, ils ont été tellement heureux de retrouver leur liberté et leur indépendance qu'il leur est quand même assez difficile d'accepter d'emblée un mécanisme qui est accepté volontairement, mais qui va quand même se traduire par des délégations de souveraineté. Et pour un



Polonais, si vous voulez, qui a rongé son frein pendant toute la période de la domination soviétique, qui se retrouve indépendant, à lui dire: «Mais maintenant attendez, attention, vous êtes dans un mécanisme où la Commission, donc des gens qu'on ne connaît pas, vont avoir l'initiative de tout, ils vont être d'accord sur ceci, mais pas sur ça, etc.» — bon, on peut comprendre la réaction de rétraction, si vous voulez. Ils vont dire: «Ah non, non, ça ne va pas recommencer». Bon, ce ne sont pas des réactions intelligentes, c'est parce que ce sont des impasses, ce retour en arrière, mais psychologiquement, on peut comprendre ce regain de l'intergouvernemental.

C'est moins excusable chez les vieux États membres. Or, ce retour vers des visions intergouvernementales, ça contamine aussi les pays fondateurs de la Communauté. Avec la défense d'intérêts nationaux, d'un égoïsme national, une vision très nationale. Et ça, c'est aussi dû à de multiples causes: les difficultés économiques, l'impression que l'Europe ne s'intéresse pas au sort des gens, qu'elle est devenue une machine inhumaine quelque part. Et tout ça fait que beaucoup de gens se disent: elle ne nous protège pas, elle ne nous aime pas, cette Europe. Donc on se réfugie dans le cadre national en espérant que l'État sera plus protecteur et plus proche. Donc il y plein de causes qui expliquent ça. Mais je constate que ce retour de l'intergouvernementale, par rapport à la méthode communautaire, existe aujourd'hui et je le déplore. Tout en reconnaissant qu'avec la méthode gouvernementale et ses insuffisances, une organisation comme le Conseil de l'Europe a quand même fini, au bout de plus de quarante ans, par élaborer des textes quand même très intéressants. Mais ça avance avec une sage lenteur.

